

DÉPENDANCE : LES RETRAITÉS SERONT-ILS TAXÉS DAVANTAGE POUR FINANCER LA NOUVELLE BRANCHE "AUTONOMIE" DE LA SÉCU ?

Le gouvernement réfléchit au financement de la dépendance des personnes très âgées.

Un rapport remis mardi préconise des hausses d'impôts qui toucheraient en premier lieu les retraités.

Les retraités pourraient bien mettre la main au porte-monnaie pour financer la cinquième et nouvelle branche "autonomie" de la Sécurité sociale. Il s'agit de l'une des pistes explosives d'un rapport remis au gouvernement mardi 15 septembre. La première mesure envisagée est l'augmentation de la CSG des retraités pour atteindre le niveau de celle des actifs, soit 9,2%. Les premiers intéressés sont divisés. *"Moi je pense que les retraités sont déjà particulièrement ponctionnés"*, critique une femme. *"Je trouve que c'est normal de participer"*, répond une autre.

Une manne de 3,2 milliards pour la Sécu

La baisse des avantages fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités, ou encore le retour des cotisations patronales pour l'emploi d'une aide à domicile, sont également envisagées. Cela pourrait rapporter près de 3,2 milliards d'euros à la Sécurité sociale, soit plus de la moitié des 6 milliards nécessaires d'ici 2024 pour le plan dépendance.

Selon l'auteur du rapport, l'inspecteur général des finances, Laurent Vachey, faire payer les retraités davantage que les actifs est *"logique"*, puisqu'en moyenne, *"le revenu des retraités sera 10% plus élevé que celui des actifs en 2020"*, selon lui. Le ministère de la Santé dit étudier toutes les pistes proposées par le rapport. Des premières mesures pourraient être annoncées dès cet automne.